



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 5 septembre 2017

24. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août 2017

Document déposé : Rapport A-34-2829 en date du 25 août 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'août 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'août 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable de la résolution 24 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif du 5 septembre 2017 de la Commission scolaire de Montréal.

M^e Sylvie Gallant
Secrétaire générale adjointe

SG/sb



**Commission
scolaire
de Montréal**

A 34-2829

**INSTANCE
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

TITRE :

Remboursement des dépenses de fonction
(Bureau de la présidence)

UNITÉ :

Bureau de la présidence

DATE :

Le 25 août 2017

NOM DE L'AUTEURE :

Catherine Harel Bourdon

SIGNATURE :

**SIGNATURE
SERVICE :**

M^c Sylvie Gallant, secrétaire générale adjointe

RÉSUMÉ :

Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 6. 4. 1 du Règlement 2011-1, l'autorisation de la dépense de fonction de 994.53 \$

RÈGLEMENT 2011-1 – ARTICLE 139. a) – AUTORISATION

